



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. : 03 84 79 78 4
Fax. : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

N°DB08/23

AVENANT DE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 23 février 2023,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

Et,

L'entreprise VERBRACKEL Arthur
Dont le siège est fixé
210 Avenue de Verdun – 39100 DOLE
Immatriculée au R.C.S. de, Lons le Saunier (39)
sous le numéro **892 197 377**

Représentée par, Arthur VERBRACKEL, Exploitant,

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Renouvellement

Une convention de prestation de services n° DB02/21 du 7 janvier 2021, a été initialement conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} février 2021.

Il est proposé au preneur un renouvellement d'un an à compter du 1^{er} février 2023.

ARTICLE 2 – Durée

En conséquence, le terme du présent avenant est fixé au **31 janvier 2024**, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat avant la période sus indiquée de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois.

ARTICLE 3 – Redevance

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n° GD145/22 du 22 décembre 2022 fixant les tarifs pour l'année 2023 soit :

- 50€HT, soit **60€ TTC**

Les tarifs sont révisables en fin d'année par délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole.

ARTICLE 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention n° DB02/21 du 7 janvier 2021.

Fait à Dole Le 27 février 2023

En deux exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE

Pour le Preneur,
L'entreprise,

Arthur VERBRACKEL